



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement
Unité nature et forêt
Affaire suivie par : Régis Le Bon
Tél : 02 96 62 47 89
regis.le-bon@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 02 juin 2023

CDCFS du 9 juin 2023

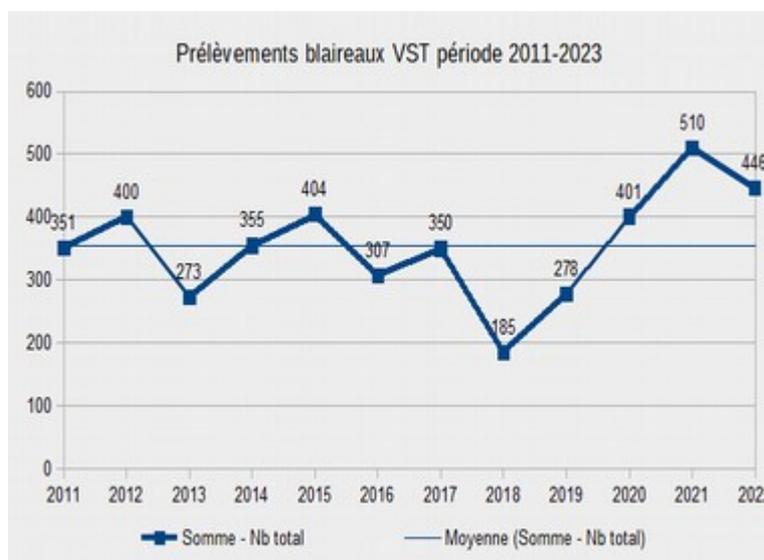
Objet : informations relatives à l'espèce Blaireau dans le cadre de l'arrêté chasse 2023

Sources des données :

- Fédération Départementale de Chasse 22
- Direction Interdépartementale des Routes Ouest
- Atlas des mammifères bretons du Groupe Mammalogique Breton

1. Prélèvements blaireaux vénerie sous terre (période 2011-2022)

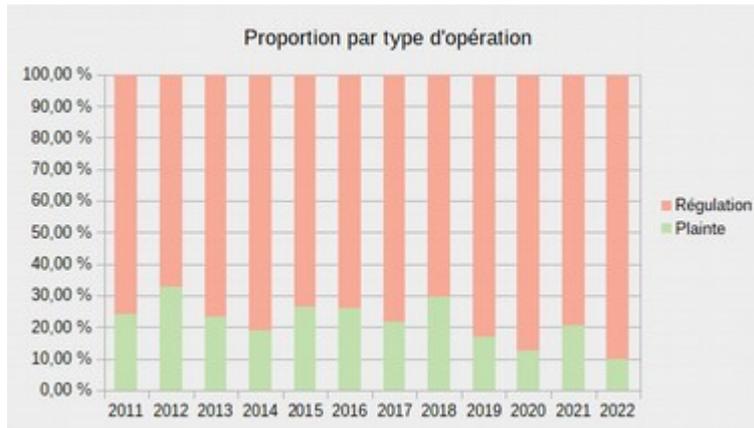
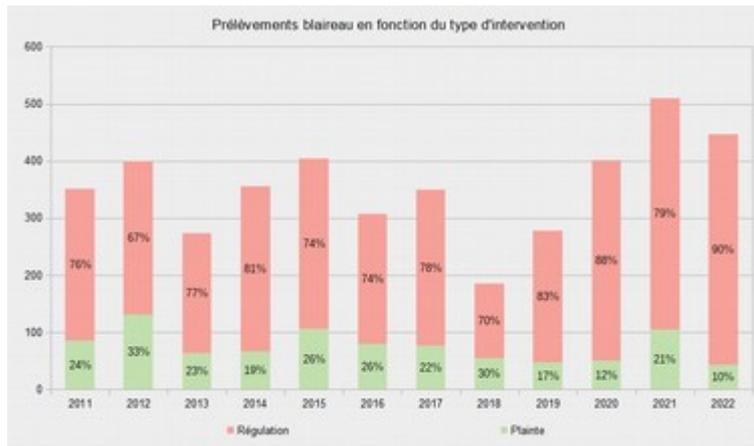
Sur cette période, 4260 blaireaux ont été prélevés soit en moyenne 355 individus par an. Il apparaît une certaine stabilité dans ces prélèvements malgré une baisse pendant 2 ans, 2018 et 2019 et une augmentation significative en 2021. 446 blaireaux ont été prélevés en 2022, 2^e valeur la plus élevée depuis 2011.



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site :
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

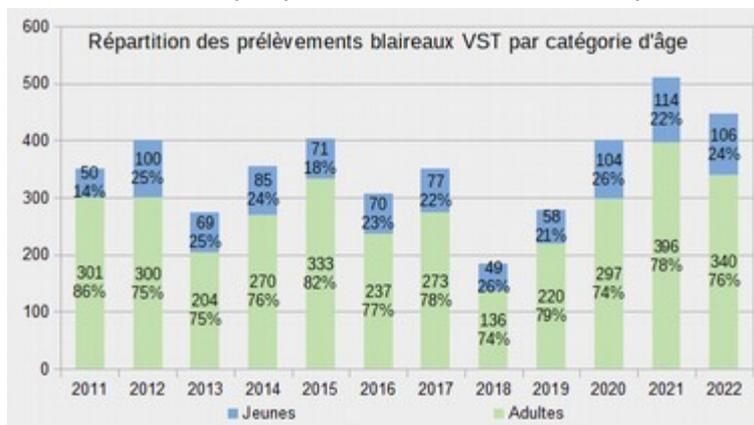
Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

La proportion de blaireaux prélevés suite à des plaintes est de 10 % en 2022, valeur inférieure à la moyenne observée sur la période (22%).

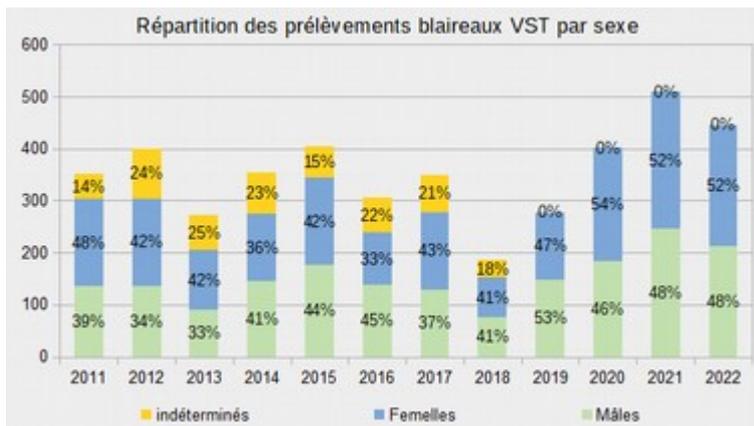


Considérant les catégories d'âge (adultes, jeunes), ont été prélevés en 2022 : 76% d'adultes et 24% de jeunes.

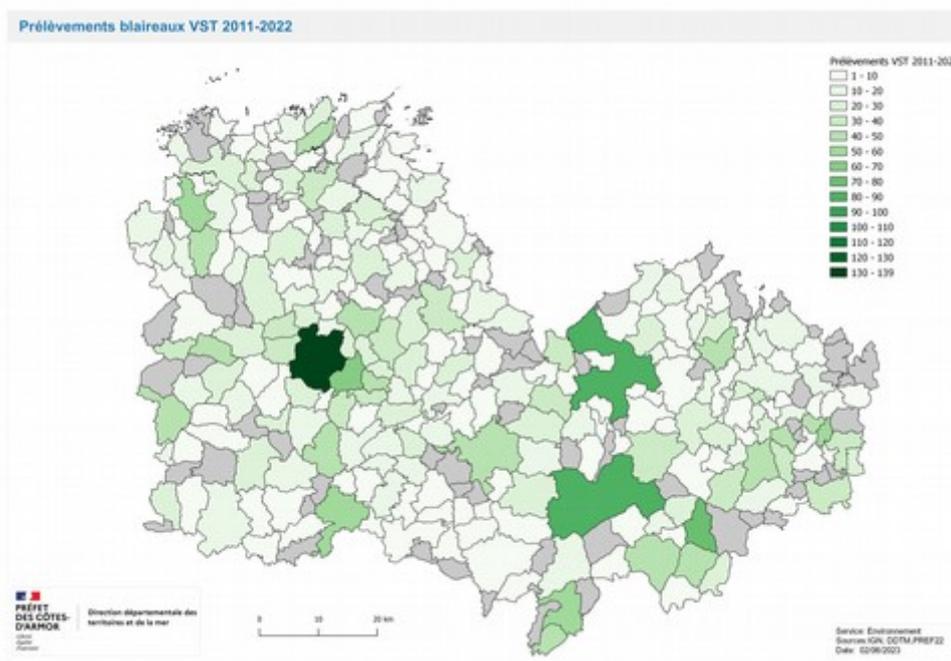
Ces valeurs apparaissent dans des proportions similaires sur la période 2011-2022.



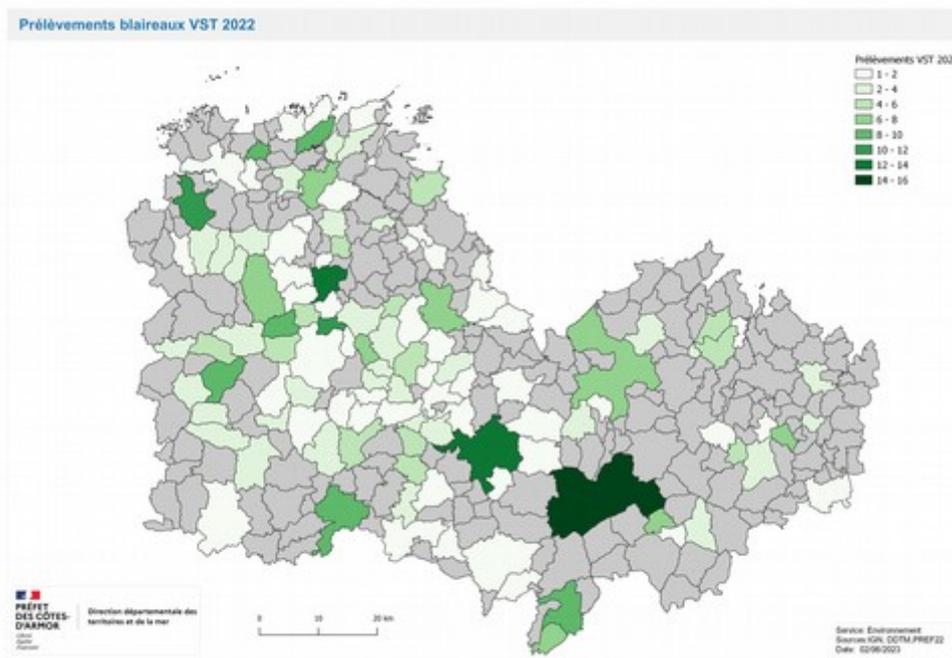
Considérant le sexe, 48 % des blaireaux prélevés en 2022 était des mâles contre 52 % de femelles.



Sur cette période, on peut constater une répartition des prélèvements sur l'ensemble du département et relativement peu de communes n'ont fait l'objet d'aucun prélèvement. 260 communes (75%) ont fait l'objet de prélèvements.

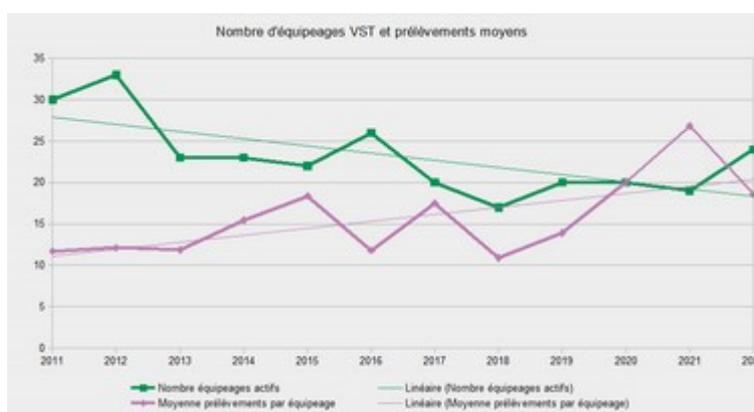


En 2022, des prélèvements ont été réalisés sur 115 communes (33 %) avec une répartition géographique marquant une légère surreprésentation des prélèvements à l'ouest du département.



2. Équipage vénérie sous terre (période 2012-2021)

Sur la période 2011-2022, 64 équipages différents de vénérie sous terre sont intervenus. En moyenne, sur cette période, 23 équipages interviennent par an avec une tendance à la baisse. En 2022, ce sont 24 équipages qui ont réalisé des prélèvements. La moyenne des prélèvements par équipage et par an est de 16 blaireaux. Il est à noter la tendance à l'augmentation de cette moyenne de prélèvements par équipage depuis 3 ans. Aussi, en 2022, cette moyenne de prélèvements par équipages est établie à 18 blaireaux.



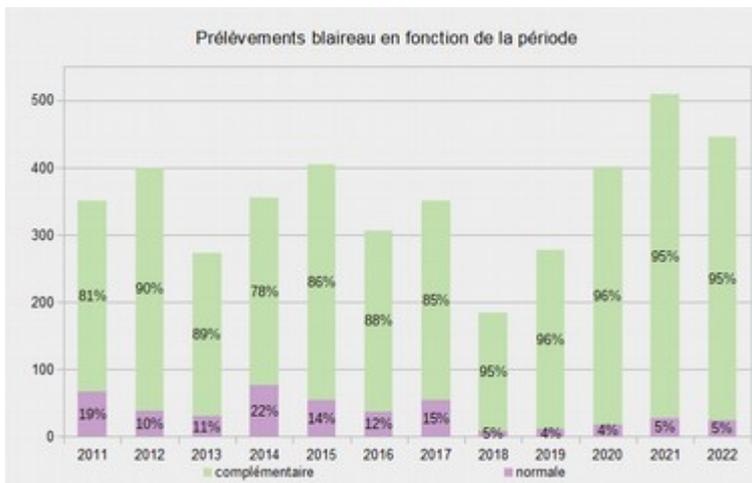
3. Comparaison des périodes (période 2011-2022)

Nous considérons ci-dessous, une période dite « complémentaire » comprise entre le 15 mai et le 15 septembre.

Il apparaît assez clairement une proportion importante de prélèvements pratiqués en période complémentaire et notamment depuis 2018.

En effet, sur la période considérée, seulement 11% des prélèvements sont réalisées hors période complémentaire. Cette proportion est même inférieure ou égale à 5 % depuis 2018.

En 2022, 95 % des prélèvements sont intervenus en période « complémentaire » et 5 % en période « normale ».

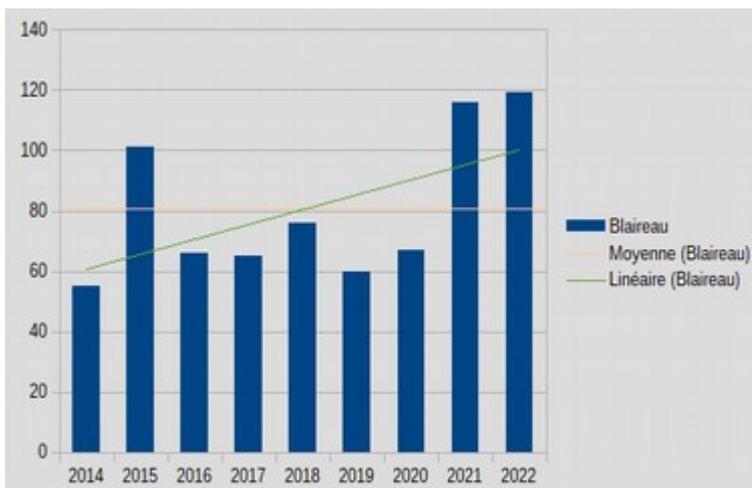


4. Collision blaireau département 22 réseau DIRO (période 2014-2022)

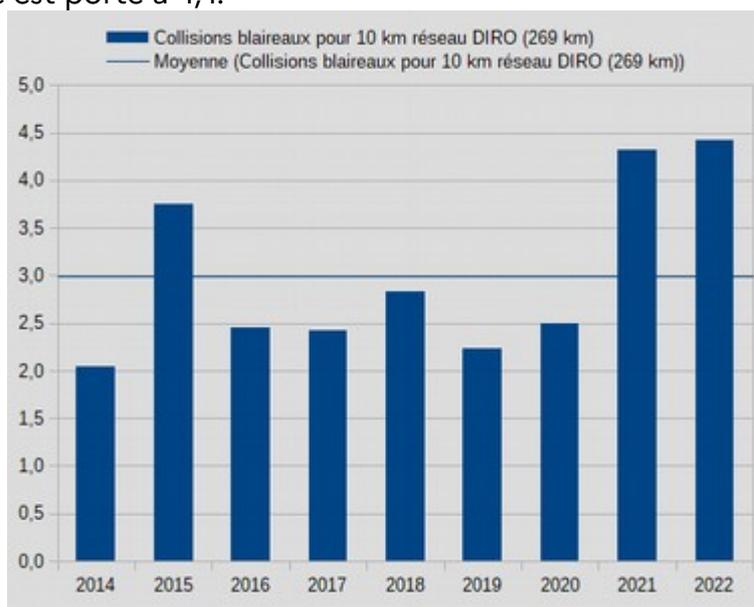
Sur la période 2014-2022, 725 blaireaux ont fait l'objet d'une collision sur le réseau DIRO département 22 avec en moyenne, par an, 80 blaireaux percutés.

La tendance sur cette période apparaît à la hausse du fait des chiffres 2021 et 2022 notamment.

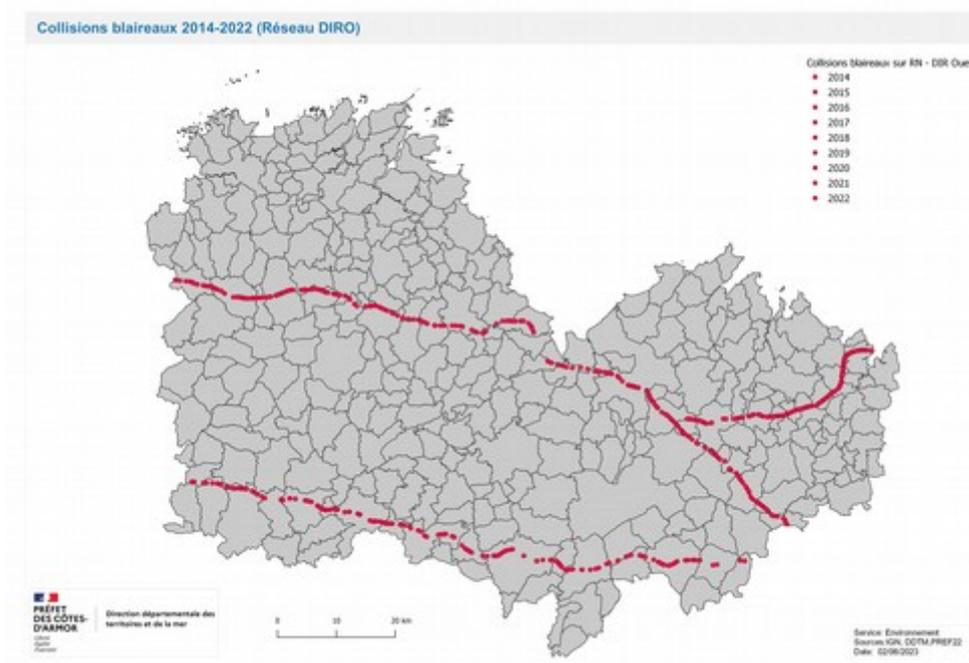
Ainsi, en 2022, 119 blaireaux ont été percutés, valeur la plus élevée depuis 2014.

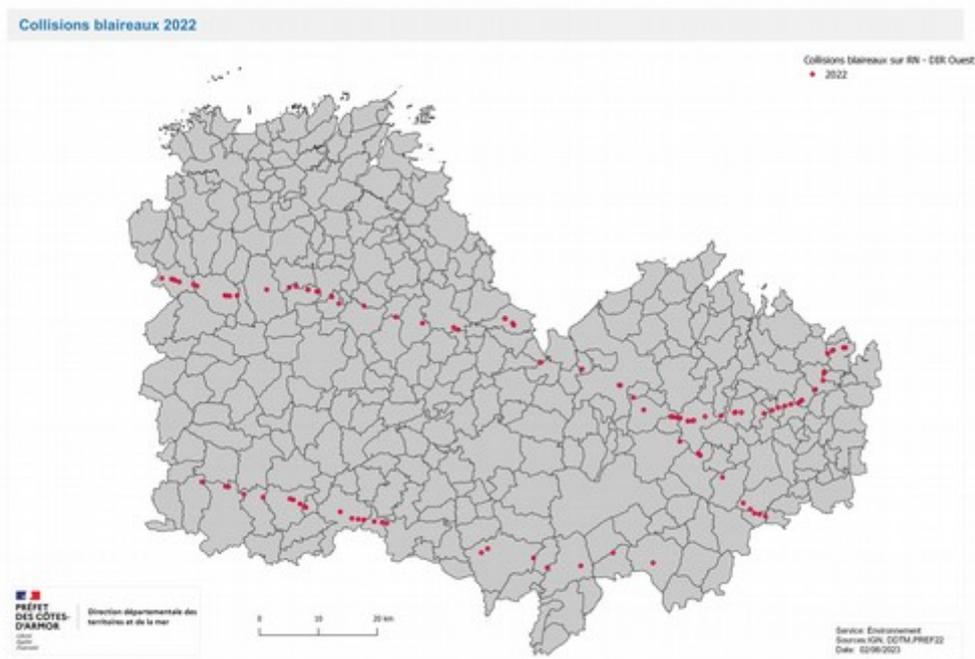


Considérant les 269 km de linéaire du réseau DIRO du département, il est percuté en moyenne par an 3 blaireaux pour 10 km de routes nationales.
 En 2022, ce chiffre est porté à 4,4.



Informations complémentaires :
 RN (23000 véhicules/jour) = 269 km (1%)
 RD (2300 véhicules jour) = 4499 km (22%)
 RC = 15830 km (77%)

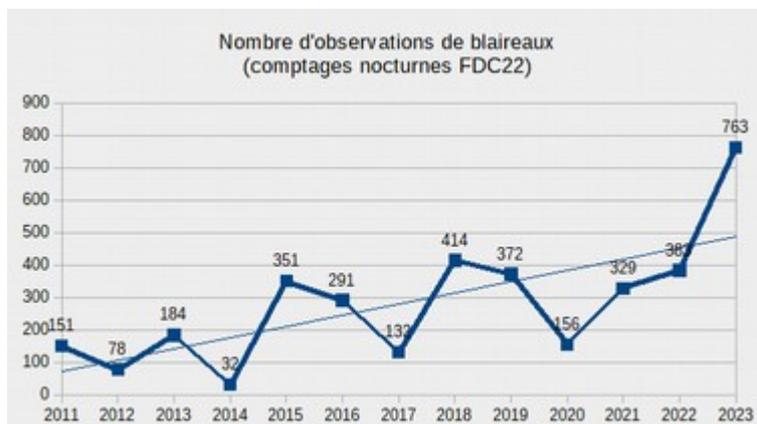




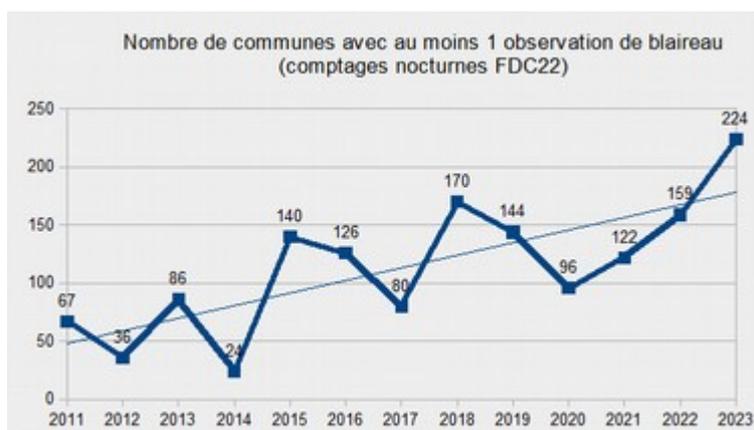
5. Observations blaireaux comptages nocturnes lièvre FDC22

Depuis 2011, 3636 observations de blaireaux lors des comptages nocturnes réalisées par les sociétés de chasse.

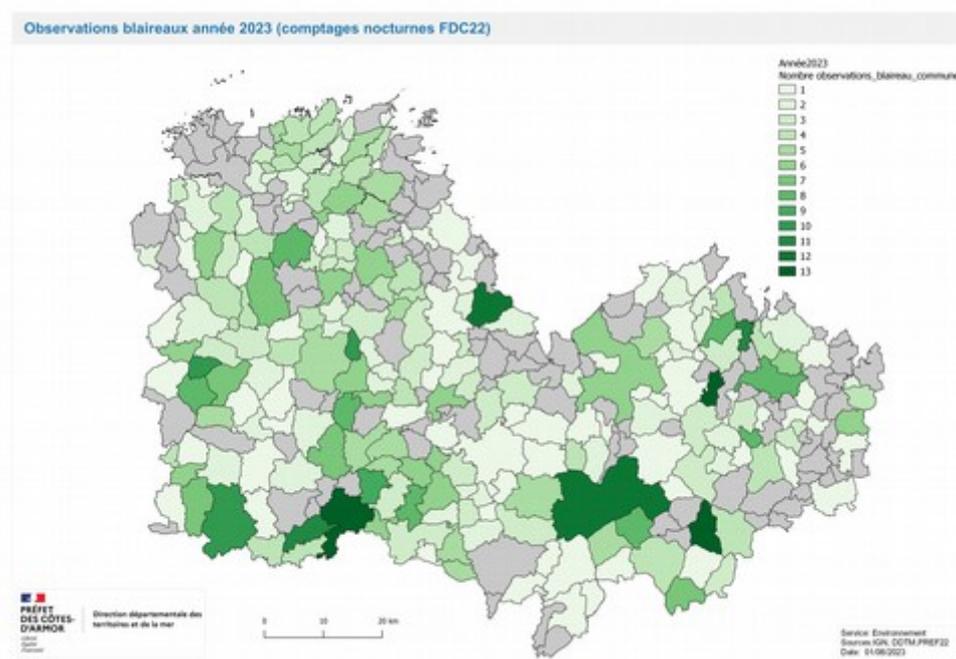
Sur cette période, tendance à la hausse des observations.



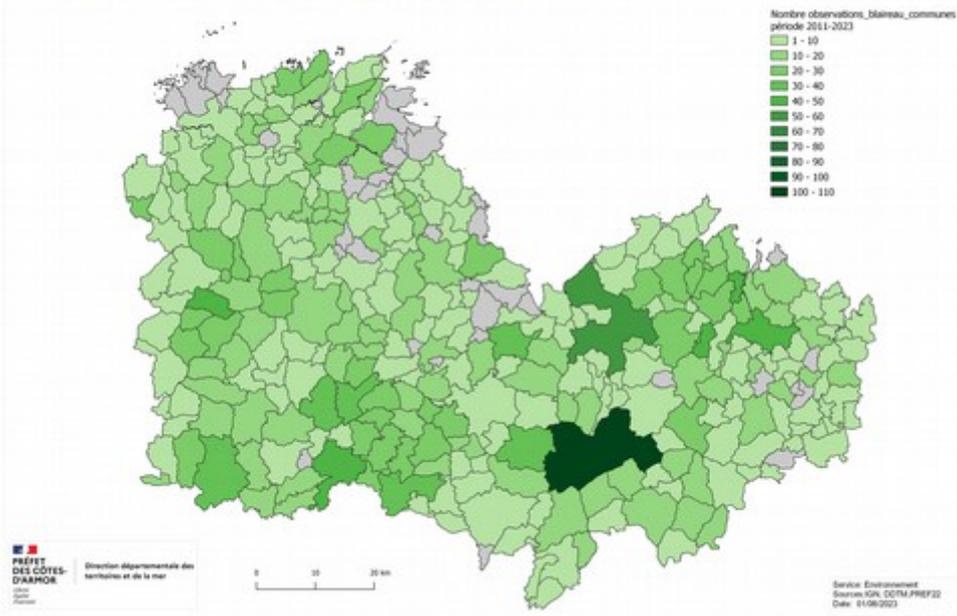
De même, le nombre de communes faisant l'objet d'au moins une observation lors de ces comptages augmente sensiblement depuis 2011. En 2023, 224 communes (64%) ont fait l'objet d'une observation à minima.



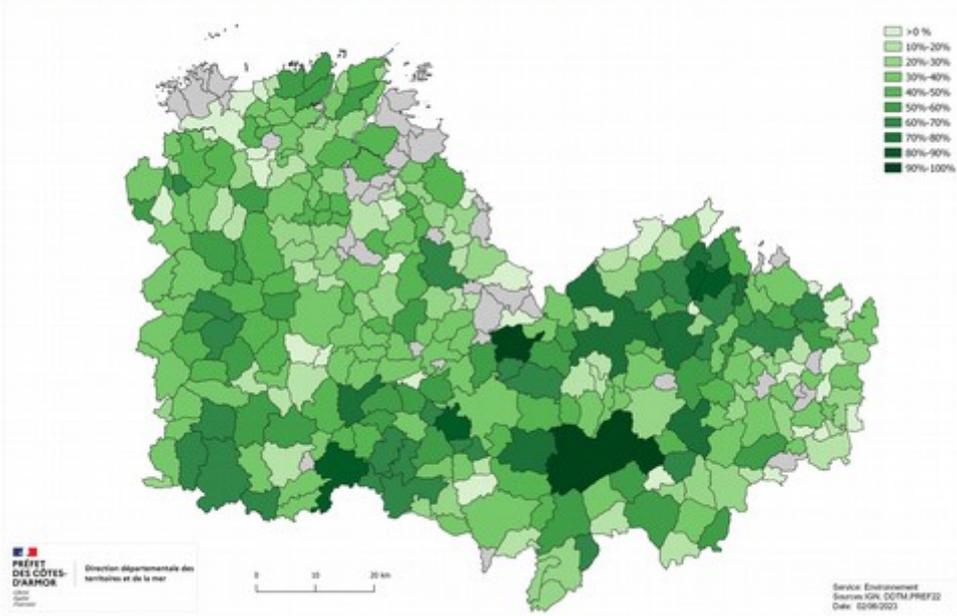
Sur la période 2011-2023, il a été observé au moins 1 blaireau sur 307 communes (88%). Sur ces 307 communes ayant fait l'objet d'au moins 1 observation de blaireau pendant la période 2011-2023, 232 (77%) ont une fréquence d'observation sur la période 2021-2023 supérieure ou égale à celle observée sur la période 2011-2023.



Observations blaireau période 2011-2023 (comptages nocturnes FDC22)

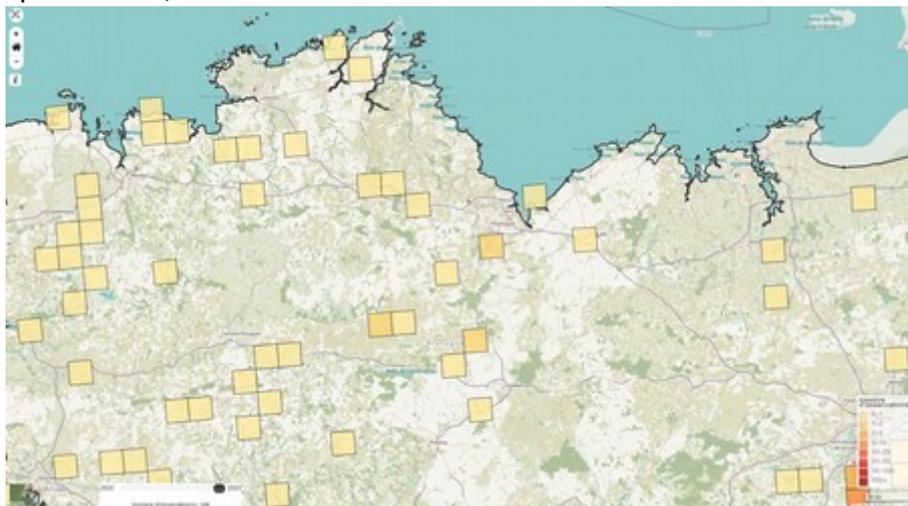


Fréquence observations blaireaux période 2011-2023 (comptage nocturnes FDC22)

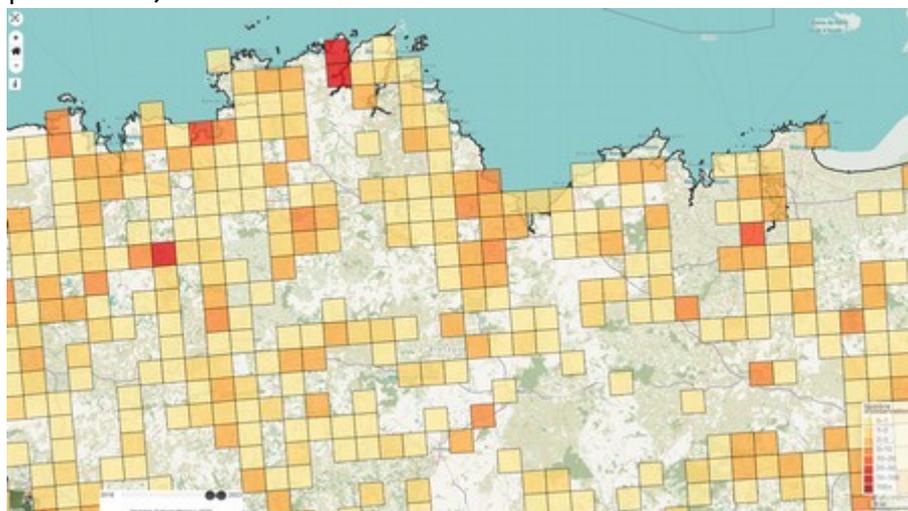


6. Données naturalistes

Observations blaireaux 2022-2023 (données atlas des mammifères bretons du Groupe Mammalogique Breton)



Observations blaireaux 2018-2023 (données atlas des mammifères bretons du Groupe Mammalogique Breton)



Observations blaireaux 1980-2023 (données atlas des mammifères bretons du Groupe Mammalogique Breton)

